



Havelange, le 12 décembre 2013

Assesse – Opération de développement rural

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLDR sur le thème de la démocratie locale
4 décembre 2013 - Florée

Présents

Membres de la CLDR : ANDRÉ Philippe, ANDRÉ-DUMONT Florence, BALLEZ Paul, BEAUDRY Jean-Bernard, BEMELMANS Christophe, BOUCHER Dominique, BOUVEROUX Luc, DANS Monique, DELFOSSE Julien, DETRAUX Didier, FONTAINE Corentin, FRIPIAT Joseph, GEVAERT Christophe, LANTONNOIS André, LISSOIR Annick, MARCOLINI Nadia, MOSSERAY Jean-Luc, MOSSIAT Frieda, QUEVRAIN Sylviane, STEENHAUT Daniel, STERPIN Daniel, TASIAUX Pierre, VANDEZANDE Luc, WAUTELET Françoise et WEVERBERGH Dany

Employée communale en charge du DR : GILSON Sylvie

Pour l'INASEP (auteur du PCDR, en partenariat avec le BEP) : WEBER Frédérique

Agents de développement de la FRW : DEFAYS Denis, DELACHARLERIE Adrien et LIGOT Geoffrey

Excusés

Membres de la CLDR : AVALOSSSE Anne-Françoise, BLEROT Philippe, BOUSMAN Eric, COPPENS David, DE BRUYN Alain, DELBAEN Cécile, HUMBLET Sébastien, MARCHAL Christiane, MERCIER Marielle, METENS Isabelle, MOTTET Bruno, MOULIN Anne, PIROT Annick, QUEVRIN Patricia, STASSART Jean-Marc et ULENS Ingrid

1. Introduction

Pierre Tasiaux, président de la CLDR, souhaite la bienvenue aux participants et les informe des points suivants :

- Les réunions des groupes de travail communs CLDR-CCATM sur le logement et la mobilité, initialement prévues en novembre, ont dû être reportées à janvier ; et ce du fait que l'approbation de la composition de la CCATM par le Ministre compétent a pris plus de temps que prévu.
- Suite aux changements entraînés par la démission et le remplacement de deux conseillers au sein du Conseil communal, le quart communal de la CLDR a récemment été recomposé et élargi (pour atteindre réellement un quart des membres). Cinq nouveaux conseillers ont ainsi fait leur entrée dans la CLDR : Anne-Françoise AVALOSSE, Benjamin LEYDER, Marielle MERCIER, Sylviane QUEVRAIN et Noël VANDERSCHUREN.
- Afin que les membres de la CLDR puissent mieux comprendre comment est formé le budget communal, ils ont été invités à assister au Conseil communal spécial « Budget 2014 » prévu initialement le 16 décembre. Attention : pour des problèmes techniques liés au déménagement, celui-ci a été reporté au 23 décembre.

Par ailleurs, en l'absence de remarques quant au compte-rendu de la réunion de la CLDR du 8 octobre dernier sur la thématique des lieux de rencontre, ce dernier est approuvé.

2. La démocratie locale en quelques mots

Sur base d'un brainstorming collectif, les participants sont invités à créer leur propre vision de la démocratie locale, base du travail dans la suite de la réunion.

Les mots-clés identifiés sont les suivants : concertation, écoute (de la population), participation, information, conscientisation, communication, interactions, responsabilités, respect, proximité du pouvoir, consultation, différence, intérêt collectif, décision partagée, référendum, pluralité, objectifs constructifs, intelligence citoyenne, conseiller communal, diversité, mémoire collective, transparence, visibilité, évaluation, interpellation, connaissance du territoire, civisme, rigoler/humour/humilité, équité, élections, éthique, honnêteté, rigueur.

3. Cadre de la réunion

La thématique de la « démocratie locale » a émergé dès les réunions villageoises de consultation comme étant une préoccupation essentielle des Assessois. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'un groupe de travail spécifique en mars 2012, avant d'être reprise par l'auteur de PCDR comme défi à part entière. La démarche agenda 21 local colle par ailleurs parfaitement à cette attente de la population puisqu'elle aborde des thèmes comme la participation, la communication, la concertation ou encore le rapprochement des pouvoirs locaux et des citoyens.

A l'heure actuelle, ce défi est encore en phase de construction, même si de nombreux croisements avec les trois autres grands enjeux sont déjà fort présents. Pour alimenter la matière et la base de travail, les agents de développement ont, en toute logique, souhaité travailler avec les membres de la CLDR, car il s'agit d'une assemblée représentative impliquée dans un processus participatif.

Le programme de la réunion est donc de définir des projets de démocratie locale à mener dans les 10 prochaines années.

4. Identification des projets

Les participants sont invités à échanger en quatre sous-groupes de ± 6 personnes et à identifier les projets à intégrer au PCDR en termes de démocratie locale. Pour cela, ils disposent :

- de la liste de mots qu'évoque le terme pour eux ;
- de la proposition de stratégie de développement (défi Démocratie locale) dans son état actuel ;
- des premières idées de projets émises lors du GT Démocratie locale du 28 mars 2012.

Dans un 2^{ème} temps, les sous-groupes sont invités à se regrouper par deux, à présenter leurs projets respectifs et à en identifier les éventuels points de convergences.

Dans un 3^{ème} temps, chacun des deux sous-groupes présente à l'assemblée le résultat de ses échanges.

Les fruits de ces discussions, complétés par des éléments issus du GT démocratie locale du 28 mars 2012 (quand des liens pouvaient être faits entre les projets identifiés), sont compilés ci-dessous sous forme d'ébauches de fiches-projets. Ces dernières sont plus ou moins complètes, selon l'état d'avancement des réflexions sur le sujet.

NB : A ce stade de l'ODR, certaines rubriques des fiches-projets ne sont pas encore complétées ; elles le seront par la suite, notamment grâce au travail de l'auteur de PCDR.

CLDR-GT DÉMOCRATIE LOCALE - Fiche-projet (FP) 1

Amélioration des outils de communication entre la Commune et les citoyens

Description

Des outils existent déjà (notamment le site internet et le bulletin communal), mais doivent être améliorés et complétés afin de rendre la communication plus efficace entre la Commune et les citoyens assessois. A ce titre, différentes actions sont souhaitables :

- 1.1. Mise en place d'une structure centralisée de réception des demandes citoyennes**, en proposant les différents canaux les plus utilisés par la population. Le principe sera le même pour tous les canaux : en un seul contact avec la Commune, le citoyen doit pouvoir obtenir une réponse adaptée à sa demande. Une personne réceptionne toutes les demandes et les transfère vers les services concernés, que cela soit :
- par téléphone (un seul numéro) ;
 - par e-mail (une seule adresse) ;
 - via le site internet (un formulaire en ligne unique) ;
 - le courrier postal (une seule adresse).

Dans le même ordre d'idée, une sorte de « livre d'or » pourrait également être disponible à l'administration communale.

L'existence de cette structure centralisée devra être communiquée aux habitants de la commune, notamment via le bulletin communal.

Il est à noter que certaines initiatives communales vont déjà en ce sens, notamment sur le site internet communal¹. Mais elles ne sont pas toujours visibles et/ou connues. Il est donc important de les rendre plus visibles → action 1.2.

1.2. Amélioration du site internet communal

- rendre l'interface plus intuitive, pratique, claire, simple et facile d'utilisation ; et ce notamment en centrant davantage la structure du site sur les services communaux²
- centraliser l'information sur un seul site communal regroupant notamment, de façon structurée et attractive, tous les services, structures et associations de l'entité, ainsi qu'un agenda commun de toutes les activités organisées dans la commune (information existante au niveau de l'ACSTA).
- créer une rubrique « Questions fréquentes »
- intégrer des liens vers d'autres sites d'intérêt

- 1.3. Mise en place d'un système communal d'information basé sur un registre des adresses mails des habitants** ; avec éventuellement une information ciblée en fonction des centres d'intérêt de chacun (par exemple via un formulaire à compléter lors de la domiciliation et/ou téléchargeable sur le site Internet communal), dans le respect de la vie privée et des choix de chacun.

1.4. Amélioration du bulletin communal

- possibilité de le recevoir par mail au format pdf (via enregistrement sur le site Internet)
- augmenter la fréquence de sa parution (ex : bimensuelle) et/ou diffuser un feuillet d'information plus simple entre chaque parution (ex : newsletter)
- créer une rubrique « questions/réponses »

¹ Il existe notamment bel et bien un formulaire de demande en ligne sur le site communal. Celui-ci est lié au service communication, qui relaie les demandes vers le Collège. Par ailleurs, il est prévu la mise en ligne sur le site internet :

- d'un formulaire permettant aux habitants de signaler des problèmes de déficience de l'éclairage public ;
- de documents administratifs téléchargeables.

² Dans la marge de manœuvre possible de la structure Imio (structure de site internet partagée par plusieurs communes).

1.5. Amélioration et augmentation des lieux d'affichage. Le projet consistera dans le placement de meilleurs panneaux d'affichages, plus nombreux et plus proches des endroits de rassemblement de la commune (écoles, centres sportifs, gares, etc.). Le contenu de ces panneaux ne devra pas se limiter aux soirées/kermesses. Certains d'entre eux pourraient éventuellement être équipés d'une boîte à suggestions. Les affiches et flyers disposés à l'Administration communale devraient être organisés par thèmes, pour une meilleure visibilité.

1.6. Formation de l'ensemble du personnel communal quant aux services et organismes existants

- organisation d'une journée destinée au personnel des services administratifs, du CPAS, des écoles, de la bibliothèque, de la police, etc.
- amélioration de la qualité de l'information à la population
- mise en place de synergies entre les différents services

1.7. Amélioration de la communication autour du travail réalisé par les commissions communales participatives (exemple : CLDR), via notamment :

- la mise en ligne sur le site internet communal des comptes-rendus et/ou de liens vers des dossiers téléchargeables ;
- des informations plus régulières ;
- une rubrique dans le bulletin communal.

1.8 Diffusion à la population d'un bilan annuel des actions communales

Pour faciliter l'évaluation des outils, il serait bon de définir des outils de mesure de l'impact de la communication afin de quantifier réellement les « personne ne lit ! » ou les « tout le monde le sait ».

Justification

De nombreux outils de communication existent déjà, mais nécessitent des améliorations pour rendre l'information plus visible et les échanges plus efficaces.

Porteur(s)

- Commune

Public(s) visé(s)

- Administration communale
- Population

Informations complémentaires

Les réseaux sociaux en ligne sont considérés comme plus délicats à utiliser dans le cadre de la communication entre la commune et les citoyens, car ils peuvent vite devenir un défouloir peu constructif.

CLDR-GT DÉMOCRATIE LOCALE - FP 2

Sensibilisation de la population à la démocratie locale

Description

2.1. Création d'une pièce de théâtre sur la démocratie locale,

- mettant en scène des faits réels, vécus dans la commune ;
- jouée par des adultes et/ou des jeunes.

Cette pièce serait une opportunité de faire passer de façon humoristique des messages sur la démocratie locale et la vie communale assessoise, en responsabilisant chaque citoyen et en mettant en avant certaines réalités parfois mal connues de la commune.

CLDR-GT DÉMOCRATIE LOCALE – FP 3

Création d'espaces de participation citoyenne

Description

- 3.1. Création d'un Conseil Communal Consultatif des Jeunes (14-18 ans).** Ce CCCJ sera calqué sur le Conseil communal « adulte ». Il permettra aux jeunes d'imaginer et de développer des projets qui les concernent et les motivent. L'initiative sera encadrée par plusieurs adultes, qui veilleront à ce que leurs projets soient pris en considération. Ce projet permettra de :
- responsabiliser les jeunes face à leurs questions ;
 - les intéresser à la vie communale et sociale ;
 - de leur faire prendre conscience des réalités d'une gestion communale, et des contraintes/limites qui y ont liées (budgets, structures, etc.).

Lors de sa composition, une attention particulière sera portée à la représentativité du CCCJ (choix du système d'élection). Une campagne de sensibilisation incitant les jeunes à présenter leur candidature devra être mise en place, notamment en passant par les clubs de sport.

- 3.2. Création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés,** en s'inspirant des exemples d'autres communes (projet en cours de réalisation)
- 3.3. Création de rencontres villageoises entre le Conseil communal et les habitants,** dans le but de préciser de manière didactique et pédagogique des informations d'intérêt général sur l'un ou l'autre thème ou dossier villageois. Les habitants pourraient ainsi réagir, poser des questions aux mandataires, ce qui n'est pas possible dans le cadre des conseils communaux en raison de la technicité des dossiers traités mais aussi des règles fixées par le code de la démocratie locale.

Porteur(s)

- Commune

CLDR-GT DÉMOCRATIE LOCALE - FP 4

Création, dynamisation et/ou structuration de(s) comités de quartier dans les différents villages de l'entité

Description

Les comités de quartier permettent aux habitants d'un même village de se rencontrer, de créer des liens sociaux, des liens intergénérationnels. Ils sont aussi la base de mécanismes de solidarité. C'est par leur biais que les notions de responsabilité et d'intérêts collectifs pourraient être véhiculées dans la population.

Chaque comité de quartier pourrait « parrainer » des morceaux de territoire, participer à leur entretien, leur respect.

Ces comités fonctionneraient en lien étroit avec les conseillers communaux, dont ils seraient des relais opérationnels de terrain de et vers la population. Une véritable culture de la concertation permanente serait ainsi possible dans la commune.

Parmi les projets qu'ils pourraient porter, citons des parcours d'artistes, des chantiers collectifs, des barbecues de quartier, l'accueil des nouveaux habitants et leur bonne intégration à la vie villageoise et communale, entretien des quartiers, la sensibilisation à la propreté...

Pour éviter un trop grand cloisonnement par quartier ou village, une grande fête de tout Assesse serait organisée selon une périodicité qui reste à définir. Cette fête serait une occasion unique de contacts entre la commune et ses services et les citoyens.

Lien à faire

Justification

Le lien social et le dialogue entre les habitants sont la base de la démocratie locale. Il est donc important de mettre en place des structures et activités permettant de lutter contre l'individualisme ambiant (« chacun chez soi »).

Porteur(s)

- Les Comités de quartier existants
- La commune

Public(s) visé(s)

Tous les habitants

CLDR-GT DÉMOCRATIE LOCALE - FP 5

Création et pérennisation d'une foire aux associations

Description

Il s'agirait d'une grande rencontre annuelle de toutes les associations communales dans le but de se rencontrer et de se présenter les unes aux autres, de créer des échanges mais aussi dans le but de se faire connaître de la population, que ce soit les enfants via les écoles et l'accueil extrascolaire ou l'ensemble des habitants via des activités et démonstration ou encore en faisant mieux connaître leur « carte d'identité ».

La commune pourrait aussi profiter de l'occasion pour accroître sa communication vis-à-vis des associations et de l'ensemble de la population, notamment en expliquant les raisons des subsides qui sont alloués aux associations dans un objectif de plus grande transparence.

Cette fête des associations locales pourraient déboucher, une fois la concertation et contact établi, sur une amélioration des échanges facilitant par la suite des actions communes et structurées, comme la tenue d'un agenda collectif favorisant la bonne coordination des dates des différents événements communaux (évitant ainsi la juxtaposition d'activités aux mêmes dates). Cet agenda deviendrait ainsi un outil de référence pour la commune et ses habitants, notamment via sa mise en ligne. Une coordination générale est nécessaire. Elle pourrait être assurée par l'ACSTA.

Lien à faire

FP 4 liée aux comités de quartiers.

Justification

Les associations constituent un levier essentiel de la cohésion sociale et de l'intégration.

Porteur(s)

- Les Comités de quartier existants
- La commune
- Les associations
- L'ACSTA

Public(s) visé(s)

Tous les habitants

5. Les suites

1. Suite et fin du tour des thématiques (GT citoyens et/ou acteurs concernés) :
 - GT CLDR-CCATM sur le logement : lundi 13 janvier à 19h45 à la Maison communale
 - GT CLDR-CCATM sur la mobilité : lundi 27 janvier à 19h45 à la Maison communale
 - Table ronde des acteurs sociaux assessois
2. **Rédaction des fiches-projets** avec regroupements, compléments d'information, etc. par l'auteur de PCDR
3. **Vérification de la cohérence** entre la stratégie et les projets + corrections éventuelles par la CLDR
4. **Priorisation** des projets en différents lots :
 - a. Lot 0 : les projets déjà initiés
 - b. Lot 1 : les projets à réaliser dans les 2-3 ans
 - c. Lot 2 : les projets à réaliser endéans les 6 ans
 - d. Lot 3 : les projets à réaliser endéans les 10 ans

Eventuellement, certains projets seront écartés. Cette priorisation se fera, par la CLDR, sur base de critères objectifs, tels que :

- L'impact par rapport à la stratégie
- La faisabilité financière
- La faisabilité humaine
- L'urgence
- Les apports citoyens
- L'interaction avec d'autres plans ou programmes communaux ou régionaux

5. Finalisation et approbation du PCDR

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à :

- *consulter le site internet de la Commune (www.assesse.be)*
- *contacter la FRW : Geoffrey LIGOT - g.ligot@frw.be - 083/67 02 60*
Denis DEFAYS - d.defays@frw.be - 083/66 07 75



Merci pour votre participation !